

# PROCES VERBAL SEANCE DU 26 JUIN 2020

*L'an deux mille vingt le vingt-six juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.*

*Date de la convocation du Conseil Municipal : 19/06/2020*

*Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14*

**PRESENTS :** PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, CHERON Yves, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

## **Mise aux voix du procès verbal de la séance du 12 juin 2020**

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme FORGE Laurine.

## **VOTE DES TAUX DES TAXES pour l'année 2020**

Monsieur Le Maire rappelle le taux des 3 taxes qui sont :

- Taxe d'habitation : 11.55 % : il précise que ce taux n'est pas à voter puisqu'il n'existera plus du fait de la suppression de la taxe d'habitation
- Taxe foncière sur non bâti : 46.91 %
- Taxe foncière sur le bâti : 9.95 %

Le produit attendu sera de 155 995 € + les compensations pour 20 170 €

A l'unanimité, les membres présents décident de maintenir ces taux.

**Délibération n° 2020/22 portant sur le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Monsieur Le Maire présente le budget primitif et donne quelques détails notamment pour les dotations et les compensations.

Il souligne que les dotations attribuées par l'Etat sont en baisse chaque année comme en démontre le tableau ci-dessous.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	115 318	103 864	101 323	92 930	84 341	80 592	79 807	78 245	76 733
Solidarité rurale	16 145	19 955	17 212	18 703	20 103	22 737	23 539	23 172	22 778
Dotation de péréquation	6 430	7 716	6 945	8 334	9 707	10 173	12 011	11 957	11 055
Dotation élu local	2 734	2 797	2 799	2 812	2 895	2 962	2 972	3 030	3 033
TOTAL	140 627	134 332	128 279	122 779	117 046	116 464	118 329	116 404	113 599

Pour l'année 2020, le budget s'équilibre :

- en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 511 734.48 €
- en section d'investissement en dépenses et en recettes à la somme de 282 454.53 €.

**Délibération n° 2020/23 portant sur le vote du budget primitif.**

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Mr Le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) concernant le transfert de charges de la compétence « école ».

Il rappelle que le montant des allocations compensatrices revenant à la commune avant le transfert de la compétence « école » s'élevait à 82 235 €.

Les charges évaluées sur une année complète sont de 25 129 €, viennent s'ajouter les charges de septembre à décembre 2019 qui s'élèvent à 8 376 € soit un total de 33 505 € ; cette somme vient donc en déduction du montant versé précédemment (82 235 €).

Le montant des allocations compensatrices versées par la Communauté de Communes Creuse Confluence est donc de 48 730 € pour l'année 2020.

En 2021, le montant des allocations compensatrices versées par la Communauté de Communes sera de 57 106 €.

**Délibération n° 2020/24 portant sur l'approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence « école » à la Communauté de Communes Creuse Confluence.**

## **ECOLE**

Mr Le Maire fait part que le SIAG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion) s'est réuni le 22 juin afin d'installer l'exécutif et voter le budget.

Présidente : Angélique Bussonais (commune de Lavaufranche)

Vice-présidente : Sandrine Tilleul (commune de Soumans)

Vice-président : Jean-Baptiste Alanord (commune de Bord St Georges).

Mr le Maire fait part également que le conseil d'école s'est réuni le 23 juin au cours de cette réunion ont été évoqués :

- l'état des projets pédagogiques dont les voyages qui n'ont pas été faits à cause de la crise sanitaire ; il convient de signaler que la rentrée après COVID s'est déroulée avec toutes les mesures de sécurité nécessaires en cette période.

- l'augmentation des effectifs : Mr Le Maire précise que la suppression du poste à Soumans, l'an passé, a entraîné le transfert de la classe du cours préparatoire à Bord St Georges mais devant la hausse des effectifs pour la rentrée de septembre et avec l'appui du corps enseignant et des parents d'élèves, il a été demandé au président de la Communauté de Communes Creuse Confluence, qui a la compétence école, d'adresser très rapidement un courrier à l'inspection académique pour demander la création d'un poste et l'ouverture d'une classe à Soumans.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CONTENEURS EAU**

Une commande groupée de conteneurs eau a été lancée auprès des administrés, 34 personnes sont intéressées, la démarche sera donc poursuivie. Noël Paris, adjoint au maire, présente les propositions de prix des différents fournisseurs.

### **PORTAIL CIMETIERE**

Afin de remettre en état ce portail, une sableuse sera louée chez Loxam pour 1 journée au prix de 179 € TTC compris le compresseur + 6 sacs de sable.

### **DELIBERATIONS A PRENDRE**

- Mr Le Maire demande de délibérer pour pouvoir mandater toutes les dépenses afférentes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » (achat de fleurs, gerbes, plaques, cadeaux pour réceptions et cérémonies, médailles, boissons et alimentation, achats de colis pour personnes âgées, activités pour la fête foraine, repas du conseil municipal, repas divers ...) ; cette délibération est nécessaire à chaque renouvellement du Conseil Municipal.
- Mr le Maire présente le courrier de Mme la perceptrice concernant l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un total de 6 291.04 €, montant concernant en grande partie les locations du bâtiment de la boulangerie (Schmitt).
- Mr le Maire fait part de son entretien avec Mr Cholley, Président de l'association sauvegarde et entretien des églises (A.S.E.E.), ce dernier souhaiterait que le tableau attribué à Finet soit restauré, des aides peuvent être accordées.  
Une lettre a été adressée à Géraldine Thevenot, conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art Patrimoine et Paysages à Guéret l'invitant à venir sur le site.
- Mr Le Maire rappelle à la commission que la réunion pour la préparation du bulletin municipal est fixée au mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 19 h.
- Mr Le Maire rappelle que l'invitation pour remercier les couturières qui ont contribué à la fabrication des masques est fixée pour le jeudi 2 juillet à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président,  
J.C. PARNIERE

La secrétaire,  
Laurine FORGE